

*Article 21 du Règlement*

[Traduction]

... d'avoir fourni aux amateurs de hockey partout dans le monde les meilleures parties de championnat depuis plus d'une décennie.

**Des voix:** Bravo!

**M. Angus:** Équipe Canada nous a tenus en haleine chaque soir, et ce n'est qu'aux dernières secondes de la dernière partie que nos hockeyeurs ont remporté le championnat, et ils l'ont fait avec beaucoup d'allure. Faisant preuve d'un courage et d'une dextérité admirables, les membres d'Équipe Canada ont démontré à tous les amateurs de hockey du monde qu'il n'est pas nécessaire d'être Canadien pour bien jouer au hockey, mais que cela aide. Nous tenons à remercier cordialement tous les joueurs d'Équipe Canada. Chez nous et à l'étranger, tant sur les patinoires qu'à l'extérieur, vous êtes les meilleurs. *Félicitations!*

\* \* \*

**LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS  
CONDITIONNELLES**

LA LIBÉRATION PRÉMATURÉE OU TEMPORAIRE DE DÉTENUS—  
ON PRÉCONISE DES CONDITIONS PLUS RIGOUREUSES

**M. William G. Lesick (Edmonton-Est):** Selon l'étude effectuée par la Commission nationale des libérations conditionnelles, plus de 100 meurtres commis au cours des 12 dernières années l'ont été par des détenus qui avaient bénéficié d'une libération prématurée.

Récemment, un individu condamné pour meurtre et incarcéré à la prison de sécurité maximale d'Edmonton a obtenu une laissez-passer d'une journée afin de pouvoir célébrer son anniversaire de naissance à savourer les joies offertes par le centre commercial d'Edmonton-Est. Bien qu'accompagné d'une escorte, il est parvenu à s'échapper et a conservé sa liberté jusqu'à ce qu'il soit de nouveau capturé quelque deux mois et demi plus tard. Il est maintenant accusé de deux nouveaux meurtres qu'il aurait, semble-t-il, commis alors qu'il était en liberté.

Je n'envie guère la Commission nationale des libérations conditionnelles. Elle oeuvre dans un secteur où un taux de réussite de 100 p. 100 est impossible, mais je dois demander combien d'innocentes victimes devront encore perdre la vie avant que nous rendions plus rigoureuses les conditions d'une libération prématurée et temporaire?

Je l'ai dit le 30 juin après que la Chambre se fut prononcée sur la peine capitale et je le redis aujourd'hui: Accordons toute notre attention à la réforme du système pénal. Le criminel condamné à l'emprisonnement à vie devrait purger sa peine jusqu'au bout. Faisons en sorte que la loi protège efficacement les Canadiens.

\* \* \*

**LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE  
L'IMMIGRATION**

LES PRESSIONS QU'ON EXERCERAIT SUR LES EMPLOYÉS POUR  
LEUR FAIRE SIGNER UNE PÉTITION

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, la situation scandaleuse au ministère de l'Immigration ne fait que

s'aggraver. A la suite de l'affaire Grossman, j'ai reçu une lettre anonyme d'un fonctionnaire du ministère qui dit ce qui suit: «Je veux vous faire savoir que des pressions sont exercées sur les employés du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour leur faire signer une pétition à l'appui du sous-ministre.» J'ai également reçu un exemplaire de ce document dégoûtant et intimidant ainsi qu'un exemplaire d'une lettre du président du syndicat des fonctionnaires de l'immigration qui s'adresse au sous-ministre en ces termes: «... nous voudrions vous faire part de notre indignation par suite des pressions exercées sur nos membres par certains gestionnaires pour leur faire signer ces pétitions. Croyez-moi, il est extrêmement difficile pour un employé de refuser de signer une pétition de ce genre quand par son refus il semble vouloir s'abstenir d'appuyer le sous-ministre. Cette initiative elle-même constitue des pressions excessives exercées sur nos membres.»

Le gouvernement doit réparer les dégâts. Il doit mettre à pied les fonctionnaires qui ont organisé ces initiatives abusives. Le sous-ministre est allé trop loin et le gouvernement doit le rappeler à l'ordre. Chose encore plus importante, le gouvernement doit mettre fin à cette perte de confiance dans l'institution et la politique en matière d'immigration parmi les Canadiens.

\* \* \*

**L'ÉNERGIE**

LA SUPPRESSION DES RESTRICTIONS PORTANT SUR LES  
EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL

**Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud):** Monsieur le Président, on vient de prendre une grande décision qui avantagera le Canada. En effet, le Conseil national de l'énergie a annoncé le 9 septembre dernier un nouveau procédé qui permettra de déterminer les excédents de gaz naturel disponibles au Canada aux fins d'exportation. C'est une décision historique, car elle libère ainsi le secteur du gaz naturel de la réglementation gouvernementale.

Dans le cadre de l'ancien système, les producteurs ne pouvaient vendre au marché américain que s'ils avaient des réserves de gaz naturel pour une période de 15 ans afin de servir les besoins canadiens. Le Conseil a annoncé qu'il supprimera cette obligation et qu'il permettra que les exportations soient assujetties à l'offre et à la demande. Les forces du marché joueront désormais sans entrave tant que l'on veillera convenablement et équitablement aux besoins des Canadiens. Le Conseil peut intervenir s'il estime que l'augmentation des exportations risque d'empêcher le secteur de répondre convenablement aux besoins des Canadiens.

● (1410)

Cette décision avantage tout le monde et prouve que le système de la libre entreprise peut se révéler efficace. Je félicite le conseil d'administration et le président du Conseil national de l'énergie, M. Roland Priddle.